



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 08/06/2023

Votre annonce n°23-78640 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> [Contact client](#)

J05 Avis de Marché Secteurs spéciaux appel d'offre standard Dir25

Département(s) de publication : 6

Annonce No 23-78640

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHÉ - SECTEURS SPÉCIAUX

Directive 2014/25/UE

SECTION I : ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Cté Agglomération Sophia Antipolis, 449 route des Crêtes Les Genêts BP 43, 06901, SOPHIA ANTIPOLIS, F, Téléphone : (+33) 4 89 87 70 60, Courriel : v.weltin@agglo-casa.fr, Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Eau

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : ACQUISITION, LIVRAISON D'UNE SOLUTION DE NITRATE DE CALCIUM, LOCATION ET MISE EN OEUVRE DE SYSTEMES D'INJECTION ET DE CONTROLE DE DOSAGE ET LOCATION DE DETECTEURS D'H2S DANS LES OUVRAGES D'EAUX USEES

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 24300000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte : La consultation a pour objet : - la mise en œuvre d'un système de traitement préventif agissant directement sur la formation de certains composés chimiques à l'origine d'une partie des nuisances olfactives au voisinage de certains ouvrages d'eaux usées. Cette mise en œuvre concerne l'acquisition et la livraison d'une solution de Nitrate de Calcium ainsi que la location, l'installation, la mise en œuvre, la maintenance courante et urgente et la désinstallation en fin d'exécution du présent accord-cadre, de systèmes neufs d'injection et de contrôle de dosage. - la location, l'installation, le paramétrage et la maintenance de détecteur d'H2S dans les ouvrages d'eaux usées.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 3 500 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Produits chimiques, Réseaux divers, Station de relevage

SECTION II : DESCRIPTION

OBJET : ACQUISITION, LIVRAISON D'UNE SOLUTION DE NITRATE DE CALCIUM, LOCATION ET MISE EN ŒUVRE DE SYSTEMES D'INJECTION ET DE CONTROLE DE DOSAGE ET LOCATION DE DETECTEURS D'H2S DANS LES OUVRAGES D'EAUX USEES

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

- Lot n° :
- II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**
Code CPV principal : 24300000
Descripteur supplémentaire :
- II.2.3) Lieu d'exécution**
Code NUTS : FRL03
Lieu principal d'exécution : Territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- II.2.4) Description des prestations :** La consultation a pour objet : - la mise en œuvre d'un système de traitement préventif agissant directement sur la formation de certains composés chimiques à l'origine d'une partie des nuisances olfactives au voisinage de certains ouvrages d'eaux usées. Cette mise en œuvre concerne l'acquisition et la livraison d'une solution de Nitrate de Calcium ainsi que la location, l'installation, la mise en œuvre, la maintenance courante et urgente et la désinstallation en fin d'exécution du présent accord-cadre, de systèmes neufs d'injection et de contrôle de dosage. - la location, l'installation, le paramétrage et la maintenance de détecteur d'H2S dans les ouvrages d'eaux usées. Le montant des prestations est susceptibles de varier dans les limites suivantes : - Pas de montant minimum annuel - Montant maximum annuel : 5000000euros HT
- II.2.5) Critères d'attribution**
critères énoncés ci-dessous
Critère de qualité
1. Valeur technique / Pondération : 55
2. Performance en matière de protection de l'environnement / Pondération : 5
Prix :
1. Prix / Pondération : 40
- II.2.6) Valeur estimée**
Valeur hors TVA : 3 500 000 euros
- II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Durée en mois : 12
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 1 an(s) à compter de la notification de l'accord-cadre. L'accord-cadre pourra être reconduit 6 fois pour une même durée d'1 an. La reconduction est tacite.
- II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :
- II.2.10) Variantes**
Des variantes seront prises en considération : non
- II.2.11) Information sur les options**
Options : non
- II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**
- II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :
- II.2.14) Informations complémentaires :**
Mots descripteurs : Produits chimiques, Réseaux divers, Station de relevage

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

- III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**
- III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**
Liste et description succincte des conditions : • Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants • Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement • Renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics au titre des articles R.2142-5 à R.2142-14 du Code de la commande publique et de l'arrêté du 22 mars 2019 • Formulaire DC4 ou équivalent : Déclaration de sous-traitance, le cas échéant
- III.1.2) Capacité économique et financière**
Liste et description succincte des critères de sélection : • Déclaration de chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique. • Attestation d'assurance : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :
- III.1.3) Capacité technique et professionnelle**
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : • Références de service ou fournitures similaires : Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. • Certificats de qualifications professionnelles : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ; Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Niveaux spécifiques minimaux exigés : Pour le transport public routier de marchandises dangereuses ou non, gazeuses, liquides pulvérulentes en vrac par citernes : ISO 9001 : 2000, certificat d'agrément des véhicules de transport de marchandises dangereuses, etc.
- III.1.4) Règles et critères objectifs de participation**
Liste et brève description des règles et critères :
- III.1.5) Informations sur les marchés réservés :**
- III.1.6) Cautionnement et garanties exigés :**
- III.1.7) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**
- III.1.8) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché**
- III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**
- III.2.1) Information relative à la profession**
Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :
- III.2.2) Conditions particulières d'exécution :**
Les conditions d'exécution sont fixées à l'article 3-2 -Délai d'exécution des bons de commande de l'acte d'engagement. Le délai d'exécution des prestations sera fixé par chaque bon de commande. L'entité adjudicatrice pourra émettre des bons de commande pendant toute la durée de l'accord-cadre fixée ci-dessus. La durée maximale d'exécution des bons de commande, au-delà de la période de validité de l'accord-cadre, sera de trente (30) jours. Les bons de commande s'exécutant dans cette période ne pourront pas faire l'objet d'une révision de prix.
- III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**
- III.2.4) Marché éligible au MPS**
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

- IV.1) DESCRIPTION**
- IV.1.1) Type de procédure**

- Procédure ouverte
- IV.1.3) **Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**
Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre
Accord-cadre avec un seul opérateur
Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant huit ans :
- IV.1.4) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**
- IV.1.6) **Enchère électronique :**
- IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui
- IV.2) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**
- IV.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure**
Numéro de l'avis au JO série S :
- IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**
11 juillet 2023 - 12:00
- IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**
Date :
- IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :**
français
- IV.2.6) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**
L'offre doit être valable jusqu'au :
ou
Durée en mois : 3 (A compter de la date limite de réception des offres)
- IV.2.7) **Modalité d'ouverture des offres**
Date : 11 juillet 2023 - 14:00 Lieu : Siège de la CASA
Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- VI.1) **RENOUVELLEMENT**
Il s'agit d'un marché renouvelable
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :
- VI.2) **INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**
- VI.3) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**
Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution de l'accord-cadre (Cf. Article 2.7 du Règlement de la consultation). L'entité adjudicatrice informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé. Le Dossier de Consultation des Entreprises (Dce) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr/entreprise/?Identifiant=Ca-Sophia-Antipolis_06_20230608w2_01 En application de l'article R2132-7 du Code de la Commande publique, les documents requis des candidats sont obligatoirement transmis par voie électronique. En conséquence, les candidats sont tenus de transmettre leurs plis par dépôt électronique qui s'effectue exclusivement sur le site <https://www.marches-securises.fr> et avant le jour et l'heure limites inscrits dans le règlement de la consultation. L'Heure limite retenue pour la réception du pli correspondra au dernier octet reçu. Les sous-critères du critère valeur technique sont les suivants : Valeur technique (Coeff 55) 1. - La méthodologie d'exécution des prestations : 20 Le candidat décrira, conformément aux prescriptions du CCTP, sa méthodologie d'exécution pour les prestations définies à l'article 6.2 du règlement de consultation 2. Le niveau de performance du système de traitement : 20 Le candidat devra décrire le fonctionnement du contrôleur de dosage ainsi que du dispositif de contrôle et de mesure utilisé pour l'injection dans le regard d'arrivée ou dans la conduite de refoulement (fonctionnement des équipements d'injection de la solution, paramétrage du système, réglage du dosage à distance, accès informatique fournis permettant de visualiser le niveau de solution de Nitrate de calcium de chaque cuve, capteurs, etc.) ainsi que leur niveau de performance. Il devra fournir les renseignements nécessaires à l'optimisation de l'efficacité du traitement et notamment les différents taux de concentration de la solution de nitrate de calcium proposée. 3. Les moyens humains et matériels affectés spécifiquement à l'exécution des prestations envisagées conformément aux prescriptions du cahier des charges : 10 4. Les principales mesures prévues pour assurer la bonne tenue des interventions, la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail pour l'exécution des prestations : 5 Le candidat devra décrire les principales mesures prévues pour assurer la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail pour l'exécution des prestations envisagées, conformément à la réglementation, aux normes en vigueur et aux prescriptions du C.C.T.P. Il fournira le taux de toxicité relatif à la solution de nitrate, objet du présent accord-cadre sous forme de fiche technique, ainsi que la fiche sécurité de la solution. Le critère lié à la performance en matière de protection de l'environnement (Coeff 5) s'apprécie de la façon suivante : Le candidat devra décrire les principales mesures prévues afin de réduire les nuisances environnementales : nuisances sonores, gestion des rejets, pollution de l'eau, de l'air, du sol, gestion des déchets, gestion de l'eau, etc. Conformément à la réglementation, aux normes en vigueur et aux prescriptions du C.C.T.P. Le candidat fournira les documents (en cours de validité) permettant de justifier des démarches qualité et du respect des prescriptions du cahier des charges, des normes et réglementations en vigueur dans le domaine de la protection de l'environnement.
- VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**
- VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**
Tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs - CS 61039, 06050, NICE, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>
- VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation :**
Tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs - CS 61039, 06050, NICE, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>
- VI.4.3) **Introduction de recours :**
Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent. Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat. - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.
- VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**
Tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs - CS 61039, 06901, SOPHIA ANTIPOLIS, F, Téléphone : (+33) 4 89 87 70 60, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>
- VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**
8 juin 2023

Eléments de facturation :

Classe de profil : Autres organismes publics

Siret : 24060058500014

Libellé de la facture : CTE AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS Les Genêts 449, route des Crêtes BP 43, F-06901 Sophia Antipolis Cedex.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 11 juillet 2023

Objet de l'avis : acquisition, livraison d'une solution de nitrate de calcium, location et mise en OEuvre de systèmes d'injection et de contrôle de dosage et location de détecteurs d'h2s dans les ouvrages d'eaux usées

Nom de l'organisme : Cte Agglomération Sophia Antipolis

Critères sociaux ou environnementaux : Environnementaux 



> Informations légales